

Inscription sur les listes électorales

Pour pouvoir voter lors des prochaines élections départementales et régionales des 20 et 27 juin vous devez être inscrit sur la liste électorale.

Si vous n'êtes pas encore inscrit il convient de vous inscrire sur la liste électorale au plus tard le 7 mai 2021.

Vous pouvez vous inscrire de plusieurs manières :

Par téléservice sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>

En vous rendant au guichet de la mairie : il conviendra de vous munir de votre carte d'identité, d'un justificatif de domicile, et de compléter le [cerfa N° 12669](#) (disponible en mairie).

Vote par procuration

Si vous souhaitez voter par procuration, vous pouvez désormais le faire en trois étapes en partie en ligne :

- Déposer votre demande en complétant un dossier sur le site :
<https://www.maprocuration.gouv.fr/>
- Vous rendre à la gendarmerie pour valider votre identité
- Vous serez informé par mail de la réception de la procuration par votre mairie.